

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de M. Michel Coste Maire de Céret et Président de la Communauté de communes du Vallespir

Je donne rendez-vous aux festivaliers déçus de la décision des Déferlantes cet été 2023 à Céret !

J'ai été informé vendredi 6 janvier au matin par les organisateurs du festival « Les Déferlantes » de leur décision de quitter le site de Céret pour l'édition 2023.

J'en ai été particulièrement surpris et je m'interroge sur les « errances » de la société depuis 3 ans entre Argeles, Céret et Perpignan.

En 2020, un accord a été signé pour 5 ans, entre la Frontera, société organisatrice des Déferlantes, la commune de Céret et la communauté de communes, pour l'organisation du festival.

La première édition en 2022 a été une réussite. Depuis, la ville de Céret et la Communauté de communes du Vallespir ont tout mis en oeuvre pour que la qualité soit encore optimisée.

La Ville de Céret et la Communauté de communes insistent également pour saluer l'investissement de la sous-préfecture, de la gendarmerie nationale, des services des routes du département, des pompiers, et de tous les prestataires locaux qui se sont dépensés sans compter pour qu'une organisation efficace garantisse la qualité et la sécurité du festival. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Avec l'Etat, les collectivités (Département et Région) nous avons insisté pour que le cahier des charges établi soit respecté par les Déferlantes ce qui n'était pas le cas.

Je considère que la première responsabilité d'un élu est de protéger les intérêts de sa population. Les organisateurs du festival n'ont pas su ou voulu prendre en compte les réalités d'un territoire, reniant leurs engagements.

La ville de Céret et la communauté de communes du Vallespir en prennent acte.

En conclusion, j'invite tous les festivaliers déçus par la décision unilatérale des Déferlantes, à venir à Céret, sur le site d'Aubiry cet été 2023, pour un autre festival que nous construisons et qui illuminera le Vallespir.